



## Perquisition pour du cbd acheter sur un site français

-----  
Par Jahroy

Bonjour, j'ai acheter du cbd -0,02 de thc sur un site français d'une entreprise en France commander le 6 mai livraison 48h au bout de plus d'une semaine je trouve sa bizarre et décide d'aller à la poste au centre de trie d'appeler la central ect, les postier au centre de trie devient un peu bizard quand je leur dise mon nom ect mais me dise qu'il est peu être maintenant plus haut du coup j'appelle le central qui prend tou mes identifiant et me demande des indications sur mon domicile.. Je me fait rappeler par une personne qui me dit qu'il a mon colis et qui me le livre demain sans faute puis la plus rien personne peu me dire se qu'il se passe avec mon colis ni ou il est mais par contre il me dise qu'il vat arriver et que c'est sur... Puis un beau jours en rentrant du travail après le 26 mai et aussi après l'annonce de je sais plus quelle politique qui va interdire le cbd en France je reçoit mon colis ! Après 3 semaine d'attente ! je pensais qu'il avait été volé je l'attendais même plus puisque que j'étais sur le point de me faire rembourser enfin bref les gendarmes sont arriver avec le colis me le donne et me demande de l'ouvrir moi je leur dit que eux peuvent l'ouvrir ils refuse bien sur ils sont malin, j'ouvre et la me demande des comptes je leur raconte l'histoire que j'ai arrêté de fumer du thc que maintenant j'essaye un peu le cbd et qu'ils peuvent me faire un test salivaire ou sur le cbd pour moi j'étais légal.. La ils appelle leur centrale en disant que c'est du cbd mais après 2 min ils me dise qu'ils font faire une perquisition du domicile qu'ils ont les autorisation ect ect il mont pri des affaire chez moi et mon cbd on aurait dit que jme fesais littéralement volé le colis déballer sur le parking de chez moi les voisin qui regarde le voisin qui a limite peur du grand n'importe quoi, il me dise qu'il faut une ordonnance ect qu'il faut que je me présent à la gendarmerie demain pour une déposition, du coup j'y vais tou es étiqueté jme dit bon ils ont fait les test c'est bon il sont sur que c'est du cbd ba non ils me dise que c'est trop chère qu'il feront pas de test qu'il attend une réponse de la procureur pour savoir sa décision et pour savoir si ils peuvent détruire mes bien!...yen a pour 70 e de cbd mais pour 100e d'objet en rapport avec le "cannabis" quil on trouver chez moi, il me pose des questions en me parlant de stupéfiants alors que le cbd me defonce pas ils savent même pas que dans les bureaux de tabac du village ils en vendaient, je leur donne l'ordonnance que je suis aller chercher au matin chez un médecin qui m'a dit lui même que s'était légale et sans ordonnance, ils en prennent pas comptes 2 semaine après le 15 juin ils m'appelle pour me dire que la décision sera prise dans 3 semaine parce que la procureur a pas voulu se prononcer et que dans 3 semaines une loi va passer pour le cbd et me disant qu'ils veraient en fonction... Sauf que je sais que c'est légal pour l'instant mais qu'ils vont l'interdire dans 3 semaine je voulais du coup savoir es qu'ils ont le droit de me jugé après 1 mois après juste pour attendre qu'une loi passe ? Est-ce que leur procédure depuis le début et légal ?

J'avais le droit de consommé du cbd chez moi et dans acheter ? Pouvez vous me donner les texte de loi sur le cbd avant le 26 mai svp ?